

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

CESSATION TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ¹ (SANS RADIATION DU RCS) OU FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification d'une entreprise (P2).

Pièces justificatives

- En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant : 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

¹ La cessation temporaire d'activité est limitée à un an, renouvelable une fois. Le renouvellement doit faire l'objet d'une formalité.